



HAL
open science

Sociographie des parlementaires

Sébastien Michon, Etienne Ollion

► **To cite this version:**

Sébastien Michon, Etienne Ollion. Sociographie des parlementaires. *Traité d'études parlementaires*, 2018. hal-01881257

HAL Id: hal-01881257

<https://hal.science/hal-01881257v1>

Submitted on 25 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sociographie des parlementaires

Sébastien Michon, Étienne Ollion

Activité routinière, l'analyse des propriétés sociales et de la trajectoire des élus est un passage obligé de nombreuses études sur les parlementaires. Pratique normale et de science normale, les « présupposés théoriques et méthodologiques » de ce qu'on appelle parfois la « sociographie » du personnel politique ne sont que rarement interrogés par ceux qui les mettent en œuvre (Sawicki 1999, p. 165). Si cette remarque vaut pour les chercheurs, elle vaut aussi au-delà des cercles académiques. Sociologues, politistes ou historiens ne sont en effet pas les seuls à s'intéresser aux biographies des élus : journalistes, associations citoyennes, partis politiques inquiets de l'image que renvoient leurs candidats scrutent au moins autant ces éléments.

L'omniprésence de la référence à la biographie masque toutefois la diversité des points d'entrée utilisés. Derrière l'évidence du comptage se pose la question de ce qui compte, et de comment on le compte. Faut-il privilégier l'origine sociale ou la profession ? La formation initiale joue-t-elle un rôle au même titre que le parcours en politique ? Le patrimoine est-il central, ou faut-il se concentrer sur d'autres variables comme l'âge, le sexe ou l'origine ethnique ? En creux, chacune de ces questions renvoie à des théories de l'action différentes, tant par les variables utilisées que par celles laissées de côté.

Les différences ne s'arrêtent pas seulement aux variables retenues, car les questions posées à partir des propriétés sociales divergent elles aussi. Une ligne de recherche entend identifier les facteurs qui favorisent l'engagement aux postes de responsabilité. Des modes de scrutin aux interventions légales (dont les quotas pour certaines minorités), en passant par les multiples filtres partisans ou au sentiment de compétence politique, il s'agit de mettre en évidence les mécanismes à l'œuvre dans la sélection des candidats, puis des élus. À côté de ces recherches, d'autres sont organisées autour de l'étude des conséquences sur la vie politique de la sur- ou la sous-représentation de certains groupes. Ces effets peuvent porter sur l'exercice quotidien de la politique : les femmes ou les ouvriers font-ils de la politique comme les autres élus ? Ils peuvent aussi servir de point de départ à une analyse du sentiment de légitimité, en particulier parmi celles et ceux qui appartiennent aux groupes sans représentation. En économie, de nombreux travaux ont cherché à déterminer les systèmes qui permettent la sélection des élus les plus compétents – un trait dont la définition a donné lieu à plus de discussions que de résultats probants¹.

En d'autres termes, une fois réalisé le constat selon lequel la biographie des élus mérite d'être analysée, les divergences l'emportent sur les proximités. Et si, comme le rappelait Frédéric Sawicki (1999), ces interrogations ont été moins travaillées dans le champ scientifique français, la littérature est tout de même pléthorique. Comme dans d'autres pays, les parlementaires sont souvent pris

1 Pour une revue de littérature et des pistes de réflexion stimulantes dans ce domaine, voir toutefois (Dal Bo *et al.*, 2017).

comme un observatoire privilégié des évolutions des profils de ceux qui investissent le champ politique. Point de passage quasi-obligatoire pour qui souhaite faire carrière en politique, population pour laquelle les informations sont généralement bien conservées, ces élus sont particulièrement étudiés. Ainsi s'explique que, d'hier à aujourd'hui, de nombreuses études aient pris les parlementaires pour objet (entre autres, Dogan 1967, 1999, Cayrol, Parodi et Ysmal, 1973; Birnbaum, 1977 ; Gaxie, 1980; Achin, 2005).

Face à cette abondance, ce chapitre a moins pour objectif de synthétiser l'ensemble des recherches dans ce domaine que de pointer les grandes lignes d'interrogation qui le traversent et de mettre en avant ses principaux résultats. Il s'ouvre sur une analyse de ce qui est généralement étudié quand on s'intéresse à ce personnel politique, et de la manière dont on s'y intéresse. La seconde partie propose une synthèse des principaux résultats sur le profil des parlementaires français d'hier à aujourd'hui. La suivante revient sur une question centrale dans les champs scientifique et politique contemporains : celle de la « professionnalisation » de la vie politique.

Ce qui (qu'on) compte et comment on le compte

Des points d'entrée variés dans la biographie

Par rapport à d'autres pays comme les États-Unis ou la Grande-Bretagne, les études sur le personnel politique parlementaire ont en France été relativement tardives en science politique. L'étude pionnière de Mattei Dogan sur les candidats et les élus aux élections législatives de 1951 est publiée en 1955, soit de nombreuses années après les premières études sociographiques sur les parlementaires britanniques (Thomas, 1937) ou les membres du Congrès (Anderson, 1935; McKinney, 1942). Cette situation tient pour partie à l'histoire des sciences sociales. La faiblesse institutionnelle de la science politique française comme sa découverte tardive des enquêtes quantitatives n'ont pas favorisé les recherches sur les propriétés sociales des gouvernants. Un deuxième type d'explication a trait à l'histoire politique française. L'auteur suggère ainsi que « le caractère tardif de l'intégration politique des femmes en France », « l'absence de minorités nationales ou religieuses politiquement structurées en tant que telles », « l'existence du parti communiste encadrant non seulement les ouvriers français, mais aussi ceux d'origine étrangère », n'ont pas favorisé la construction de la représentation des minorités en tant qu'enjeu politique.

Les premières études sur la sociologie des députés ont le plus souvent été descriptives. Elles reposaient sur des prosopographies d'une ou de plusieurs législatures - plus rarement combinées à un questionnaire (Cayrol, Parodi et Ysmal, 1973 ; plus récemment voir également Costa et Kerrouche, 2007), qui permettaient de dresser un portrait des parlementaires, son évolution dans le temps, et de répondre à la problématique de la représentation politique des différents groupes sociaux. Cette ligne de recherche est toujours active, et donne lieu à une production régulière : des démographes (Véron, 1983), des historiens (Chevalier, 1998), des économistes (Loonis, 2006), des sociologues (Chauvel, 2007) et des politistes (Rouban, 2011) livrent des contributions éclairantes, sans qu'aucun programme de recherche ne se cristallise vraiment autour de cette question.

Depuis le milieu des années 2000 et le « retour au parlement » de la science politique française proposé par (Kerrouche et Rozenberg, 2009), l'intérêt pour les parlements a crû et avec lui s'est produite une diversification des terrains et des analyses ayant trait au personnel politique parlementaire. Les enquêtes ne sont plus consacrées uniquement aux membres de l'Assemblée nationale, mais aussi à ceux du Sénat (Kerrouche *et al.*, 2011 ; Morel, 2016) et du Parlement européen (Beauvallet, 2007; Navarro, 2009; Beauvallet et Michon, 2016). Les indicateurs recensés concernent moins exclusivement l'origine sociale et la profession d'origine, mais aussi de manière plus fouillée l'âge (Sineau et Tiberj, 2007), le genre (Achin, 2005; Beauvallet et Michon, 2008), et plus récemment l'origine ethnique (Keslassy, 2009, 2012) - une dimension jusqu'ici délaissée par les chercheurs français, à l'inverse de ce qu'on observe dans d'autres pays (Norris et Lovenduski, 1995).

C'est que le choix des critères n'est pas anodin. Dans son étude sur les candidats et les élus de 1951, ou celle plus étendue sur les députés de la III^e et la IV^e République, Mattei Dogan (1955, 1967) - sûrement le chercheur le plus prolifique sur le sujet pendant près d'un demi-siècle - s'attachait ainsi à montrer le rôle prédominant de l'origine sociale, entendue comme le milieu d'origine. Il écrivait ainsi : « on constate que l'origine sociale de la famille, avec toutes ses implications psychosociales, détermine, beaucoup plus que la profession exercée, l'orientation et l'affiliation politique des députés » (Dogan 1967, p. 470). Dans son étude des logiques du recrutement politique, Daniel Gaxie, qui s'appuie sur les travaux de Pierre Bourdieu (1981), privilégie plutôt « la dernière profession exercée par les parlementaires avant l'entrée en politique ». Cette focale lui permet de rapporter le profil des parlementaires à la structure sociale de la population française, et de conclure à la forte sélection sociale : « la représentation parlementaire, écrit-il, fournit une image inversée de la structure sociale » relève-t-il (Gaxie, 1980, p. 6).

À côté de cette approche positionnelle, une autre a été développée qui met plus l'accent sur les différentes « voies » ou « filières » d'accès aux positions centrales du champ politique. Initialement développée par M. Dogan (Dogan, 1967, 1999), elle l'amène à distinguer différents idéaux-types de carrières, qui restent discutés aujourd'hui. La filière dite « notabiliaire » décrit la trajectoire de personnes qui, parce qu'elles disposent d'une notoriété locale et de ressources personnelles, se font élire sur leur nom. Elles appartiennent fréquemment à l'élite locale (médecins, avocats, notaires ou chefs d'entreprise). Pour elles, l'adhésion et l'investissement dans un parti politique sont tardifs, et peuvent se faire en cours de carrière électorale : cette appartenance n'est pas nécessairement décisive pour leur réussite (Gaxie, 2000). Cette filière est aussi dite ascendante, car l'élection au niveau local précède celle au niveau national.

Présentée comme également ascendante, la filière « partisane » décrit les personnes à l'investissement long et conséquent au sein d'un parti politique, qui successivement s'engagent, obtiennent une investiture puis un mandat local, et enfin un mandat national. Elles peuvent éventuellement avoir travaillé pour le parti à un moment donné. Arrivés comme simples militants, les futurs élus ont progressivement gravi « tous les échelons de la hiérarchie interne » (Gaxie, 2000, p. 78). Elle est décrite comme étant empruntée par des personnes moins diplômées et d'origine sociale moins élevée (sur le parti communiste, voir Pudal, 1989; sur les

députés socialistes de 1981, Collovald, 1985, Gaxie et Offerlé, 1985). Enfin, la troisième filière, dite « d'accès direct au centre », renvoie à des personnes qui entament une carrière politique au plus près du pouvoir. Par différence avec les deux autres, elle est décrite comme descendante (ou « inversée »), car l'obtention d'un premier poste ministériel précède l'élection à un mandat parlementaire. Cette filière, qui s'est développée au début de la V^e République (Dulong, 1997), est caractéristique des hauts fonctionnaires, diplômés de la prestigieuse École nationale d'administration et passés par un cabinet ministériel. Avec l'intérêt croissant pour les analyses de trajectoire dans les sciences sociales françaises depuis une vingtaine d'années, la référence aux filières est devenue incontournable.

Enjeux méthodologiques

Dans l'étude sociographique des élus, la question n'est pas seulement de savoir ce qu'il faut compter, mais aussi comment le compter. Or les mesures sont moins faciles qu'il n'y paraît, ou quand elles sont aisées, elles sont parfois peu informatives. La profession des élus en est un bon exemple. Facilement accessible sur les sites des parlements, les trombinoscopes ou les dictionnaires biographiques, cette information est l'indicateur le plus fréquemment mobilisé. Il est aussi celui qui est le plus influencé par des considérations relatives à l'image que veulent renvoyer les élus ou leur parti, et donc très souvent déformé. L'histoire est ancienne : tout au long du XX^e siècle, le Parti communiste a été attentif à la biographie de ses élus, cette dernière étant un enjeu pour se déclarer le « Parti de la classe ouvrière ». Ce fut également le cas au Parti socialiste sous les III^e et IV^e Républiques, au moment où il devait se défaire de l'accusation récurrente de trahison la classe ouvrière qui lui était régulièrement renvoyée (Lefebvre et Sawicki, 2006, p. 69-70). À l'heure actuelle, les distorsions dans les professions d'origine concernent moins la mise en scène d'attributs ouvriers mais visent plutôt la mise à distance de l'image du « politicien professionnel », de « l'apparatchik » ou du « professionnel de la politique », que tentent d'exorciser les élus qui ont construit l'essentiel de leur carrière au sein du champ politique. Une activité extérieure, même de courte durée, sera alors préférée. Ces « identités stratégiques », selon le terme d'Annie Collovald (1988, p. 29), rendent le recours à ces données peu fiables. Il est pourtant omniprésent, dans les médias comme dans certains travaux de sciences sociales.

Une autre difficulté pour l'analyse comparative tient à la stabilité de ce qui est désigné. La comparaison des professions d'origine à diverses périodes ou entre pays (Putnam, 1976; Cotta et Best, 2007) n'est pas non plus sans travers. Les débats suscités par des projets comparatistes de longue durée, comme le *datacube* de Heinrich Best et Maurizio Cotta (2000) qui visait à offrir une image de la représentation politique sur plus d'un siècle et dans 11 pays, le montrent bien. Si pour certains cette approche est heuristique pour saisir les évolutions de long terme du recrutement politique, elle procède pour d'autres d'une forme d'erreur nominaliste qui derrière un même terme rassemble une réalité très diverse. Ainsi les critiques de ce type de projets rappellent volontiers que les instituteurs de la III^e République jouissaient d'un statut social autrement supérieur de leurs homologues des années 2000. Comme la plupart des professions ont connu ce type de variations,

l'établissement de séries de long terme est alors décrit comme périlleux (voir les contributions dans Offerlé, 1999 [2017]).

Contre ces écueils toujours très contemporains que sont le recours incontrôlé aux données facilement accessibles, l'usage a-réflexif de données particulièrement travaillées (par d'autres), et la difficile comparaison temporelle ou internationale, des solutions ont été mises en place. La plus fréquente consiste à investir dans la collecte de données précises et/ou leur codage, afin de limiter ces biais. Plus rare à l'heure où l'avalanche de données numériques rend un ensemble d'informations facilement collectables et quantifiables, elle est pourtant la protection la plus efficace contre ces problèmes. Certains chercheurs ont aussi tenté de restituer non la profession ou l'origine sociale, mais l'intégralité de la carrière des élus. Une telle approche permet alors de mieux cerner non seulement la profession initiale, mais la date de dernier exercice, le temps passé en politique, ainsi que les enchaînements typiques de postes. Parfois étudiées avec des méthodes d'analyse de séquence, elles permettent en outre de distinguer, à chaque époque ou à travers le temps, des formes modales d'accès au mandat (Boelaert, Michon et Ollion, 2017; voir aussi Zwinkels et Mills, 2015).

Des questions théoriques variées

Si les indicateurs sont l'objet de tant de discussions, c'est qu'ils renvoient à des questions théoriques variées, et parfois opposées. Le choix de l'origine sociale plutôt que de la trajectoire renvoie plus profondément à des divergences sur les variables déterminantes du comportement, qui font écho à des débats qui ont traversé l'ensemble des sciences sociales. La classe d'origine est-elle prédictive des comportements ? La politique est-elle une sphère autonome, ou plutôt entretient-elle des liens elle avec les autres espaces sociaux, et lesquels ?

D'autres interrogations sont plus spécifiques au champ politique. Les travaux sur les biographies des élus, quel que soit l'indicateur retenu, arment des réflexions diverses. En France, une large partie des travaux sur le personnel politique parlementaire a porté sur « la distorsion entre les profils des représentants avec ceux des représentés » (Sineau et Tiberj, 2007). La représentativité des parlementaires français est un fil conducteur de la plupart des études. Partant de ce constat, quelques travaux se sont penchés sur les mécanismes qui produisent cette représentation décalée, en montrant les rôles respectifs de l'ordre social et de l'ordre politique.

L'analyse des différences hommes/femmes s'avère particulièrement heuristique pour éclairer les processus à l'œuvre. Ainsi, dans sa riche étude sur les processus d'entrée des femmes dans la chambre basse en France et en Allemagne entre 1945 et 2000, Catherine Achin (2005) met en évidence des « effets de structure » du champ politique qui freinent une plus forte présence des femmes en politique. La comparaison avec l'Allemagne lui permet d'éclairer le hiatus entre ordre social et ordre politique. Elle part du constat paradoxal d'une plus forte représentation des femmes au *Bundestag* qu'à l'Assemblée nationale au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle. Ce constat est selon elle paradoxal, car, en Allemagne, les femmes apparaissent moins émancipées au sein de la société : du fait de la difficulté à mener conjointement une carrière professionnelle lorsque l'on a des

enfants, d'une législation moins favorable sur l'avortement, et plus largement les politiques de la sexualité. Plus que dans l'ordre social, c'est dans l'ordre politique que se trouvent les éléments d'explication. L'étude de C. Achin met alors en exergue le rôle de l'autonomie relative du champ politique : « le recrutement du personnel politique parlementaire est ainsi avant tout dépendant des logiques propres du champ, elles-mêmes fortement soumises à la concurrence interpartisane » (p. 542). Alors que le champ politique français est particulièrement fermé, en Allemagne, « les mobilisations des mouvements sociaux ont pesé sur les modes de recrutement des professionnels de la politique et permis l'entrée massive des femmes » (p. 542). Ce travail fait écho à toute une littérature internationale qui s'est intéressée aux divers « filtres » qui, depuis la décision de candidature jusqu'à la place prise, favorisent l'accès de tel ou tel groupe dans les chambres parlementaires (voir Norris, 1997).

On trouve par contre moins de travaux qui se sont penchés non sur les facteurs qui favorisent l'accès aux responsabilités, mais plutôt sur ce que la présence d'élus aux propriétés sociales particulières fait à l'action politique. Cette interrogation renvoie à une distinction classique, proposée voilà plus de cinquante ans par Hannah Pitkin entre représentation descriptive et représentation substantive. Alors que la première pointe vers l'existence numérique de certains groupes dans des positions de pouvoir (par exemple les femmes), la seconde invite elle à considérer non pas l'identité, mais bien les actions concrètes des élus en faveur de ces groupes. Initialement proposée par Pitkin afin de souligner qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une représentation numérique pour obtenir des mesures qui favorisent un groupe donné (des hommes seuls pourraient voter des mesures en faveur des femmes), la distinction a été largement reprise pour discuter, et souvent critiquer cette prémisse². Parmi d'autres, Pippa Norris et Joni Lovenduski (1995) ont ainsi montré la propension plus forte des élues britanniques à soutenir certains types de législation pour lesquelles elles ont un « intérêt » de groupe, comme l'avortement ou la discrimination positive³. Nicholas Carnes montre lui sur le cas des États-Unis que l'origine populaire fait que les élus sont plus enclins à voter les mesures en faveur des classes populaires, toutes choses égales par ailleurs (Carnes, 2012).

Même si certains de ces résultats reposent sur des hypothèses statistiques fortes et qu'ils ont été obtenus dans des systèmes parlementaires différents où la discipline de vote est moins affirmée, la transposition de cette interrogation au cas français serait utile. Elle forme un enjeu théorique important au moment dans un cadre où coexistent des travaux qui portent soit sur les biographies, soit sur les pratiques, mais sans toujours chercher à lier les deux aspects. La question de l'effet de la présence de minorités au sein des assemblées représentatives est porteuse d'un autre enjeu, pour le sentiment de représentation des citoyens ordinaires cette fois. Leur élection favorise-t-elle un meilleur sentiment d'inclusion chez les citoyens ordinaires ? Les recherches sur la compétence politique, initiées par le travail

2 Un numéro de la revue *Parliamentary Affairs* propose une étude critique empiriquement fondée de cette distinction (Celis et Child, 2008).

3 Voir aussi Jane Mansbridge (1999).

pionnier de Gaxie (1978), ont bien souligné l'inégale répartition de ce sentiment de légitimité à participer à la politique. Ils pourraient trouver un prolongement via une réflexion sur ce que fait la représentation de minorités au sentiment de représentation, et *in fine* à la présence dans des positions de représentativité.

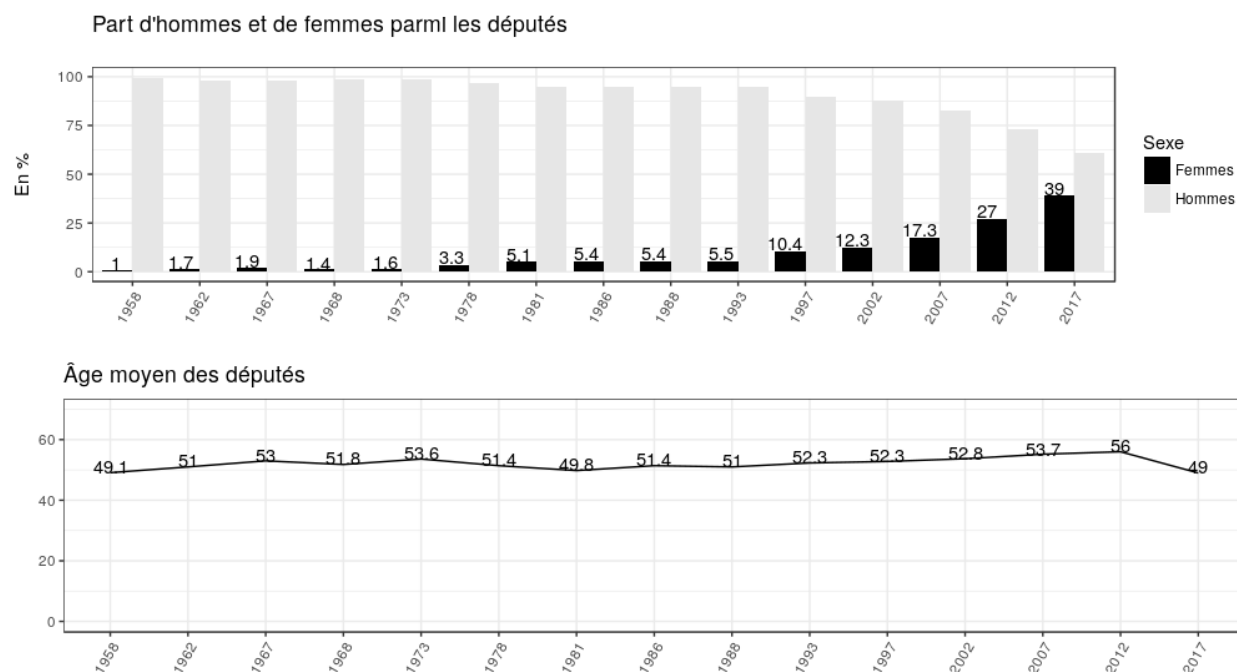
Stabilité et transformations du recrutement des parlementaires

Il y a plus de dix ans, Yves Mény et Yves Surel décrivaient le député français comme « un homme d'âge mûr, appartenant aux classes moyennes et supérieures, disposant d'un bon niveau d'éducation et devenant sans cesse davantage un professionnel de la politique » (Mény et Surel, 2004, p. 208). Le portrait type, globalement juste, doit toutefois être précisé afin de souligner les différences de profils selon les périodes et selon la position dans le champ politique.

L'âge relativement élevé des parlementaires - autour de 50 ans - est une première caractéristique commune à la plupart des parlements en Europe (Best et Gaxie, 2000; Arnoux, 2007). De ce point de vue, les députés de la V^e République ne se distinguent pas particulièrement avec un âge moyen au moment de l'élection de 52 ans (François et Grossman, 2011). Les différences d'âge sont faibles selon le groupe parlementaire, tout juste les élus à la droite de l'hémicycle tendent à être un peu plus âgés. Au cours de la V^e République, les députés apparaissaient moins âgés que les sénateurs (61 ans en moyenne en 2017), et plus proches de ce point de vue des députés européens (52 ans en 2015, cf. Beauvallet *et al.*, 2016).

Une autre caractéristique bien connue est la sous-représentation des femmes : parlementaire est « un métier d'hommes » (Achin, 2005b)⁴. Entre 1958 et 2012, 94 % des députés français furent des hommes (François et Grossman, 2011). De moins de 4 % avant 1981, la part des femmes à l'Assemblée s'établit à 6 % entre 1981 et 1993, et il faut attendre la XI^e législature (1997-2002) pour qu'elle atteigne 10 %. Depuis les différentes mesures en faveur de la parité, les femmes sont désormais plus nombreuses à l'Assemblée (39% des élus de 2017), au Sénat (29 % en 2017), et plus encore au sein de la délégation française au Parlement européen (plus de 40 % depuis 1999). Mais comme l'indiquent ces chiffres, la parité est encore loin d'être atteinte et les commentateurs pointent le décalage français en la matière (en tout cas jusqu'en 2017) : on trouvait 44 % de femmes au parlement en Suède en 2014, 39 % en Belgique en 2014 comme en Espagne en 2015, 37 % au Danemark en 2015, 36,5 % en Allemagne en 2013. Cette situation s'explique pour partie par les règles institutionnelles en vigueur. Le scrutin majoritaire à un ou deux tours est moins favorable à l'élection des femmes que les scrutins de liste à la proportionnelle (Matland, 1998; Matland et Montgomery, 2003; Norris, 2004), comme tendent à l'illustrer le Parlement européen et plus récemment le Sénat. En 2011, le changement de mode de scrutin dans la chambre haute a permis l'élection de femmes plus nombreuses (Kerrouche *et al.*, 2011).

4 Voir le chapitre « Genre et Parlements » de Catherine Achin et Delphine Gardey.



Graphique 1 : Sex ratio et âge moyen des députés français

Cependant, C. Achin et S. Lévêque (2006) soulignent que ce n'est pas uniquement du côté des règles institutionnelles qu'il convient de regarder, mais aussi du côté des logiques partisans de sélection du personnel politique et de l'autonomie du champ politique. Que certains partis (notamment de droite) préfèrent payer des amendes en raison de la présentation d'un nombre insuffisant de femmes plutôt que de respecter la règle, illustrent bien les limites de l'incitation légale. Et si les partis de gauche promeuvent plus de femmes (Norris et Franklin, 1997; Achin, 2005; Beauvallet et Michon, 2008), c'est notamment parce que la parité est davantage un enjeu en leur sein et que la connexion entre partis et mouvements des femmes y est plus directe.

La sous-représentation des « minorités visibles » dans les parlements est un autre trait caractéristique jusqu'ici peu mesuré. Éric Keslassy s'y est attelé à partir d'une définition des « minorités visibles » entendues comme « les personnes qui sont issues d'une immigration non-européenne et celles qui sont originaires des DOM-TOM » (Keslassy, 2012, p. 17). Il évalue la part des parlementaires qui se rattachent à cette catégorie à 1,3 % en 2009 au Sénat (Keslassy, 2009) et à 1,8 % en 2012 à l'Assemblée (Keslassy, 2012). Ces proportions s'avèrent particulièrement faibles une fois rapportées à la population française (pour laquelle l'auteur estime cette proportion à plus de 10 %, même si là encore la mesure n'est pas simple). Il remarque toutefois qu'elles tendent à croître quelque peu au cours des dernières années, plutôt sur la gauche de l'hémicycle.

Du côté de la trajectoire scolaire et de la profession d'origine, souvent mobilisées dans les diverses études en France, la stabilité est là encore de mise.

Constat bien établi, les élus sont toujours largement surdiplômés par rapport à la population (Cayrol, Parodi et Ysmal, 1973 ; Gaxie et Godmer, 2007). *De facto*, au milieu des années 2000, 80 % environ des députés sont diplômés du supérieur, contre 30 % environ des Français.

Si le fait est avéré, on assiste à l'Assemblée, comme plus largement au sein de la société française, à une forte augmentation du niveau scolaire général : « alors que le quart des députés élus en 1958 n'ont aucun diplôme au-dessus du certificat d'études primaires, cette proportion tombe à moins de 4 % en 2007 à la suite d'un long et régulier déclin » (Rouban, 2011, p. 26). Tel que l'indique l'étude détaillée de Luc Rouban, là n'est pas le seul changement. Sur le temps long, les parcours scolaires divergent quelque peu : au cours de la V^e République, les parlementaires sont de plus en plus souvent diplômés d'une faculté de droit et/ou d'une école de commerce, et de moins en moins de facultés de sciences, d'écoles d'ingénieurs. La part d'énarques est passée à l'Assemblée de 8 % en 1988 à 4,8 % en 2007, ce qui n'est pas sans intérêt au regard des caractéristiques de la filière d' « accès direct au centre ». Là aussi, selon la position dans l'hémicycle, les propriétés ne sont pas vraiment équivalentes. Les députés « gaullistes » et « centristes » s'avèrent plus dotés en capital scolaire que les députés de gauche (socialistes, écologistes, et plus encore communistes) : ils sont un peu plus diplômés, et surtout ils ont plus souvent fréquenté des établissements plus prestigieux (facultés de droit et de médecine, Sciences Po, ENA, école de commerce).

L'autre variable régulièrement renseignée depuis les études pionnières de Dogan (1967, 1999) concerne la profession d'origine. Dogan évoquait des « professions propices à la politique », et des « filières professionnelles ». En 2012, l'Assemblée comptait 0,2 % d'anciens ouvriers et 0,8 % d'anciens employés (respectivement 0% et 1% en 2017), alors que ces deux groupes composent en France près de la moitié des actifs. Cette constatation n'est pas nouvelle puisque les ouvriers et les employés n'ont jamais été très nombreux à l'Assemblée : représentés au plus à 2 % au début de la III^e République (1871-1893), ils seront jusqu'à 6 % entre 1919 et 1936 (Dogan, 1967, p. 472). La tendance est toutefois à la baisse.

Au-delà d'une relative stabilité dans la composition sociale des parlements, une analyse plus précise des diverses catégories permet d'esquisser des variations dans le temps. C'est ce que souligne le tableau 1, qui recense la profession la plus significative avant l'accès à l'Assemblée, c'est-à-dire celle dans laquelle ils ont passé le plus de temps avant de devenir salariés de la politique à plein temps. Il montre que la part des travailleurs indépendants décroît, celle des salariés croît, mais pas celle des salariés les moins diplômés : jamais nombreux, les employés et les ouvriers ont quasiment disparu (3,2 % d'anciens employés en 1978-1981 contre 1 % en 2017-2022; respectivement 6,9 % d'anciens ouvriers contre 0 % en 2017-2022). Par contraste avec la III^e République, souvent qualifiée de « République des avocats » (Le Béguet, 2003), la V^e République a été caractérisée comme une « République des énarques » ou plus sûrement une « République des fonctionnaires » (de Baecque, 1987). Cela s'explique par la part plus élevée de hauts fonctionnaires au début de la période, mais aussi, et surtout de celle des enseignants, notamment du secondaire. Les enseignants ont représenté une part croissante des effectifs des députés de l'Assemblée jusqu'au milieu des années 1980 (de Baecque, 1987), avec un pic au

sein de la majorité socialiste de 1981 : 17,3 % sous la IV^e République, 22,2 % en 1973, 26,5 % en 1978, 30,2 % en 1981 (Lefebvre et Sawicki, 2006, p. 75). Parallèlement, ces quarante dernières années ont vu diminuer la part des députés issus des professions libérales de la santé (12 % en 1978 à 6 % en 2012 et 6,8 % en 2017), mais aussi de ceux issus de la haute fonction publique (de 13,4 % à 6,6 % en 2012 puis 2,7 % en 2017).

À l’instar d’autres caractéristiques sociographiques, la profession d’origine dans le détail varie selon le parti d’appartenance. Gaxie (1980, 2015) a souligné à plusieurs reprises que les parlementaires de droite et de gauche sont issus de fractions différenciées des catégories supérieures : à droite, les députés ont plus souvent exercé une profession libérale, ou été cadres supérieurs du privé, industriels ou hauts-fonctionnaires, alors qu’à gauche ils sont plus souvent issus de la fonction publique, notamment des corps enseignants, voire des classes populaires parmi les dirigeants communistes jusqu’à une période récente (Pudal, 1989).

	VI ^e législatu re (1978- 1981)	XIV ^e législa ture (2012- 2017)	XV ^e législat ure (2017- 2022)
Agriculteurs	5,0	2,9	2,6
Artisans commerçants chefs d’entreprise	3,9	3,7	11,3,
Cadres et professions intellectuelles supérieures	64,0	57,0	54,7
Professions intermédiaires	14,4	16,9	13,5
Employés	3,2	0,8	1,0
Ouvriers	6,9	0,2	0,0
Métiers en lien avec l’activité politique (assistant parlementaire, collaborateur de cabinet, permanent d’un parti)	1,9	16,4	15,2
Non renseigné ou sans profession	0,7	2,1	1,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Tableau 1 : Profession la plus significative des parlementaires à l’Assemblée nationale (2012-2017, en %)

(sources : pour 1978 et 2012, Boelaert, Michon et Ollion, 2017, p. 111 ; pour 2017, recherche en cours des auteurs)

La représentativité sociale n’est cependant plus autant débattue qu’elle l’était, à commencer par la représentation des classes populaires. Si débat il y a, il porte sur la présence des fonctionnaires, des cadres et dirigeants d’entreprise, et surtout de ceux qui sont qualifiés par leurs concurrents d’ « apparatchiks » ou de « professionnels de la politique ».

Sur la professionnalisation de la politique

Une réflexion sur les trajectoires des parlementaires ne peut, dans la France du XXI^e siècle, faire l'économie d'une discussion de la question de la professionnalisation. Dans le débat public comme dans le monde universitaire, ce thème s'est imposé avec force au cours des dernières années, le plus souvent pour dénoncer la monopolisation du pouvoir par certains. Souvent réalisé, ce diagnostic est toutefois plus difficile à étayer. Cela tient aux difficultés méthodologiques évoquées précédemment. Cela tient aussi à une définition devenue de plus en plus flottante à mesure que le terme et les réalités qu'il recouvre s'imposaient.

Une interrogation classique et son renouveau

C'est au tournant du XX^e siècle, au moment où les sciences sociales encore en cours d'autonomisation s'emparent de la question de l'origine du personnel politique, qu'émerge la question des professionnels. C'est à l'un de ses pères fondateurs de la sociologie qu'on doit la formulation la plus célèbre. Dans *Le savant et le politique* (2013 [1919]), Max Weber proposait de distinguer les élus ou les salariés permanents de partis qui sont rémunérés pour cette activité, et ceux qui, le plus souvent parce qu'ils disposent de revenus propres, n'en ont pas besoin. Cette distinction classique entre ceux qui vivent « de » la politique et ceux qui vivent « pour » a fait florès : référence inévitable dans l'ensemble de la sociologie politique depuis désormais un siècle, elle constitue le point de départ de nombreuses études.

L'inscription de cette problématique dans les sciences sociales à ce moment précis ne doit rien au hasard. Tout comme d'autres auteurs de l'époque, Weber écrit à une période de transformation politique majeure qui voit les charges électives (parlementaires en premier lieu) être rétribuées, tout comme l'arrivée au pouvoir d'un personnel ne disposant pas de fonds personnels pour s'engager dans le champ politique. Le suffrage s'étend progressivement à la suite des révolutions bourgeoises, et avec le temps, les anciens nobles et les grands bourgeois sont progressivement sinon remplacés, au moins concurrencés dans la conquête des offices publics par un autre personnel, d'abord issu des classes supérieures, puis moyennes, et parfois même ouvrières (Offerlé, 1984). En d'autres termes, la professionnalisation est ici décrite comme le corrélat de la démocratisation que connaissent alors les sociétés européennes (Best et Cotta, 2000, p. 524), et de manière concrète de la généralisation progressive de l'indemnité, qui vient rétribuer les élus (Garrigou, 1992). Elle n'est pas non plus décrite de manière négative par Weber, mais simplement constatée : l'indemnité est une condition nécessaire, mais bien sûr non suffisante, du recrutement non ploutocratique.

Formalisée par Weber et ses contemporains, l'interrogation sur la profession politique est rapidement devenue une question canonique de la science politique. En France, si elle a connu une fortune variable selon les époques, elle est particulièrement retravaillée depuis le milieu des années 1990. Cet engouement a plusieurs raisons. D'abord l'importation en France de travaux étrangers de sociologie des professions. À partir de cette période, plusieurs auteurs français vont s'inspirer des travaux interactionnistes de la seconde École de Chicago, et déployer sur les terrains français les concepts de cette tradition. Jacques Lagroye invite ainsi à penser la politique comme un métier dès 1994 ("Être du métier"). L'ouvrage collectif dirigé par Michel Offerlé (*La profession politique. XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*) qui

paraît en 1999 met cette question en perspective historique, et plusieurs chapitres puisent à ces sources pour interroger la pratique de la politique. Depuis, très nombreux sont les travaux qui ont repris ce programme de recherche et l'ont appliqué sur différents aspects contemporains.

L'autre source de ce réinvestissement tient aux transformations internes au champ politique. Reprenant une ligne de recherche tôt initiée avec un ouvrage de synthèse sur *Les professionnels de la politique* (1973), Daniel Gaxie (2015) montre que les responsables politiques qui ont toujours été salariés en politique étaient très peu nombreux jusqu'à la fin des années 1990, mais représentent « a minima » 17 % des élus en 2012. Son texte évoque alors les conséquences probables de l'accroissement de ceux qu'il qualifie de "professionnels de la profession politique" sur la conduite de la politique nationale. À l'étranger, les mêmes transformations ont cours. Un débat récent entre deux politistes britanniques montrait que si les députés ont une expérience parlementaire moindre (Cowley 2012), ils ont aussi passé bien plus longtemps dans des positions certes non électives, mais partisans (Barber, 2014). Même en Suède, un pays qui se targue d'avoir une classe politique plus représentative et où le principe de rotation des postes politiques est souvent mis en avant, l'influence de ces responsables politiques non élus sur la conduite du pouvoir est désormais pointée du doigt (Garsten, Rothstein et Svallfors, 2015).

Cet intérêt est largement visible dans les publications actuelles de sciences sociales. En France, il a même débordé le domaine des études politiques, puisque le syntagme « professionnel de » s'est largement diffusé pour évoquer d'autres sous-champs⁵. Cet engouement est allé de pair avec une meilleure connaissance du champ politique, de ses carrières typiques, de son personnel et de leurs transformations. Il a aussi donné lieu à une certaine confusion. Dans une revue de littérature extensive, on a ainsi pu recenser divers sens donnés à ce terme dans les travaux contemporains (Michon et Ollion, 2018). Outre le sens classique qu'on pourrait qualifier de wébérien et qui désigne le fait d'être rémunéré pour exercer une activité politique *hic et nunc*, le terme peut renvoyer à au moins trois autres aspects. L'un, c'est le fait d'être engagé en politique depuis longtemps, et ce quelle que soit la profession d'origine. Un autre sens renvoie au fait d'avoir occupé une position d'auxiliaire politique (permanent de parti, collaborateur d'élus, membre de cabinet ministériel), cette position étant souvent perçue comme un solide marchepied vers la politique nationale. Enfin, dans une acception plus rare, le professionnel renvoie à la possession de compétences qui permettent d'agir efficacement dans le champ politique - la professionnalisation dénotant alors l'augmentation de ces compétences, individuellement via une carrière ou collectivement à travers le temps. Dans les publications actuelles, les différents sens - pas forcément incompatibles - sont souvent entremêlés.

Le temps long de la politique

5 Les « professionnels de l'international », « de l'Europe », « de la démocratie », « de la participation », ou encore « de la politique étrangère » sont venus rejoindre les responsables politiques dans ce mouvement de « professionnalisation » qui semble ne jamais devoir s'arrêter.

Une enquête récente tente d'opérationnaliser ces éléments, qui chacun renseignent sur un aspect des transformations du champ politique français au cours des dernières décennies. Afin de contourner les difficultés classiques de mesure (le fait de se concentrer sur la déclaration des élus, sur la dernière profession occupée) et d'opérationnaliser les différentes définitions précédentes, l'étude a reconstitué l'intégralité de la trajectoire professionnelle de 4 cohortes de députés, des années 1970 à 2016, soit 1738 députés. Les résultats présentés dans *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la vie politique* (Boelaert, Michon et Ollion, 2017) illustrent et confirment certaines tendances, tout comme ils donnent à voir des aspects peu évoqués dans les travaux sur la professionnalisation de la politique.

On l'a dit, une mesure possible de la « professionnalisation » consiste à regarder si les élus ont occupé une position d'auxiliaire politique avant leur élection. De ce point de vue, l'évolution est saisissante : de 14 % pour la législature qui commence en 1978, on passe à 33 % en 2012. L'augmentation concerne particulièrement les collaborateurs d'élus (locaux et parlementaires) dont la proportion passe de 2 % en 1978 à 26 % en 2012, alors que la proportion d'anciens membres de cabinets devenus députés reste stable. Les postes d'assistant parlementaire, créés en 1975 à l'Assemblée et l'année suivante au Sénat, ont été largement utilisés pour accéder aux fonctions de législateur. Cette approche en termes de parcours peut être complétée par une autre mesure, selon laquelle le pourcentage d'élus qui n'ont jamais vécu que de la politique est passé, en 40 ans, de 2 % à 16 %. Ces résultats confirment les tendances soulignées par d'autres. Dans sa recherche sur les organisations partisanes de jeunesse dans les années 2000, Lucie Bargel a bien montré comment celles-ci fonctionnaient comme un lieu de sélection et de formation où les futurs élus apprenaient les compétences nécessaires (Bargel, 2009). Cette éducation précoce à la politique se fait parallèlement à un apprentissage des rythmes et des difficultés de la politique, pensée comme engagement et comme métier.

À côté de ces résultats précis, mais dont la tendance était connue, l'analyse menée permet de mettre au jour des aspects moins souvent évoqués. Le plus marquant est certainement la forte augmentation du temps passé activement en politique, que ce soit en mandat ou dans une position d'auxiliaire politique. Alors que les députés de 1978 avaient consacré 47% de leur vie adulte (après 25 ans) à la politique, leurs homologues de 2012 ont passé 68%. Plus précisément, alors que les primo-députés de 1978 avaient passé en moyenne 6 ans « en politique » avant leur arrivée à l'Assemblée, ceux de 2012 ont désormais passé presque 12 ans, soit deux fois plus. La méthode permet par ailleurs de préciser les chemins qui mènent à la députation comme leurs évolutions. Dans ce cas, elle montre que l'allongement est principalement dû aux années passées en mandats locaux, dont le nombre augmente fortement au cours de ces années. Elles fonctionnent comme une file d'attente dans laquelle de nombreux candidats se retrouvent insérés avant de pouvoir accéder à l'investiture d'abord, puis éventuellement être élus.

2017 : différences et (quelques) répétitions

Cette tendance de long terme a été largement remise en cause lors de la précédente élection de juin 2017. Dans la foulée de l'élection présidentielle qui a vu

Emmanuel Macron devenir le premier président de la V^e République jamais élu préalablement, les élections législatives ont vu l'arrivée de nombreux novices. Cela s'explique en partie par l'entrée en vigueur d'une loi interdisant le cumul des mandats, qui a obligé de nombreux à choisir entre mandat local et national – souvent en faveur des premiers. Cela tient au moins autant au fait que le fait que l'une et l'autre campagne ont largement été menées sur le thème de cette professionnalisation de la politique : comme pour pallier l'absence d'expérience du jeune candidat, cette extériorité au champ politique (ou plutôt aux mandats électifs) a été ardemment et régulièrement revendiquée, par lui comme par ses soutiens.

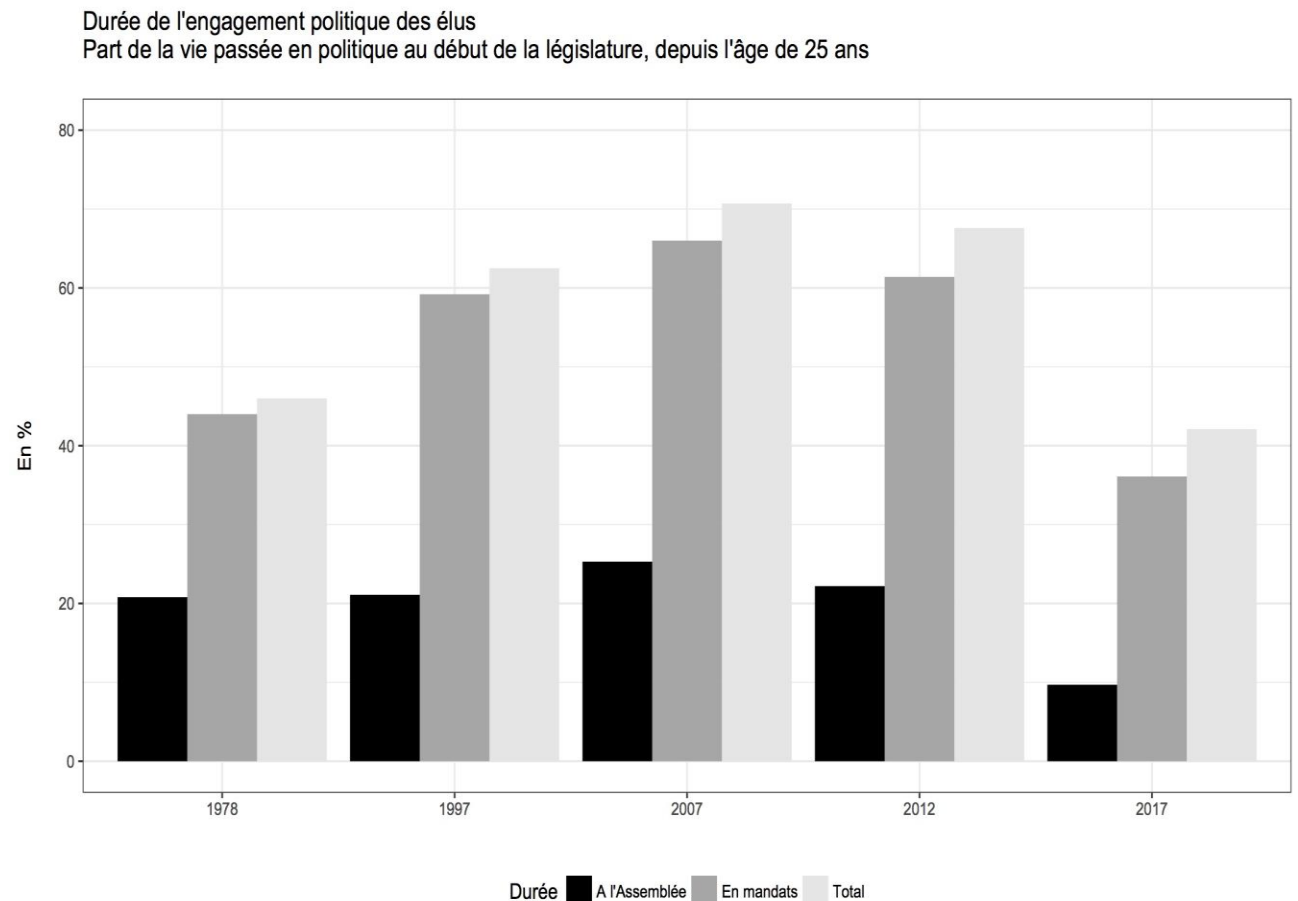
Lors de l'élection législative du mois suivant, le nouveau parti a fait figurer sur ses listes une combinaison de candidats expérimentés et de personnes n'ayant jamais eu ni mandat ni emploi dans le champ politique. Cette diversité et le soutien au nouveau président élu ont été les principaux arguments mobilisés par les candidats de la République en marche (REM). Selon la communication du parti nouvellement créé, 50% des candidats étaient issus de la « société civile ». Ce choix et le terme ont été discutés. Définis par la REM comme des personnes n'ayant jamais eu de mandat politique, certains de ses candidats ainsi étiquetés avaient par contre de longues années d'expérience dans le champ politique derrière eux. C'est particulièrement le cas d'anciens membres de cabinets, ou d'anciens attachés parlementaires, des positions dont on a montré plus haut qu'elles constituaient la voie royale vers les positions de pouvoir ces dernières années.

Le succès net du parti (313 élus sur 577) fait toutefois que l'Assemblée de 2017 ne ressemble pas à celle des décennies passées du point de vue de l'expérience politique. On trouve dans la XV^e législature moins d'anciens auxiliaires politiques (23%, contre 33% en 2012). Le temps passé en politique, que les positions aient été électives ou salariées, a lui aussi considérablement baissé. Il est passé de 68% de la vie adulte après 25 ans à 41%, largement du fait de l'arrivée en masse de primo-députés. Ceux-ci sont en effet 72% en 2017, et entre 28% et 42% pour les élections des décennies précédentes. Parmi ceux-ci, la part de novices – ces élus qui n'ont jamais fait de la politique de façon salariée ou élective - a fortement augmenté, puisqu'ils sont 28% à être arrivés au Palais-Bourbon en 2017, contre 5% en 2012, et 1% en 2007. 46% provenaient du parti majoritaire, mais d'autres groupes nouvellement entrés à l'Assemblée – La *France Insoumise* en particulier – en avaient un nombre relatif au moins aussi élevé.

Les élections de 2017 n'ont donc que peu en commun avec à celles de la Cinquième République. Seule l'élection de 1958, qui avait porté sur les fonts baptismaux le nouveau régime, présente certaines ressemblances avec celle de 2017. À l'occasion du retour au pouvoir du général de Gaulle et d'un changement de scrutin défavorable aux sortants, une proportion quasi similaire de nouveaux arrivants avait pris place sur les bancs de l'Assemblée, sans pour autant donner une majorité au nouveau Président. C'est que même au regard de cette élection, les différences l'emportent sur les similitudes. En 1958, l'*Union pour une Nouvelle République* ne disposait pas d'une majorité absolue, alors que la REM peut gouverner seule. De même, pour nouveau qu'ait été le parti gaulliste créé en 1958, il s'appuyait sur une tradition, mais aussi des réseaux, et une infrastructure, issus des

partis gaullistes qui se sont succédé depuis l'après-guerre et qui n'avaient jamais disparu.

Unique par bien des aspects politiques, le succès de la REM ne doit pas faire oublier que, selon bien d'autres indicateurs conventionnellement mesurés, la stabilité est de mise. La proportion de femmes a certes crû, mais elle demeure bien loin de la parité (39%). L'âge en début de législature, quoiqu'en baisse, reste relativement élevé (49,1 ans). Quant aux origines socio-professionnelles, elles accentuent encore un peu plus l'écart avec la population, les députés appartenant aux catégories moyennes et surtout supérieures de la population de façon encore plus marquée (voir tableau 1).



Graphique 2 : Durée de l'engagement politique des élus

Lecture : En 2017, les députés français étaient à 61% des hommes, leur âge moyen était de 49 ans, et ils avaient passé 41% de leur vie adulte (après 25 ans) en politique.

Conclusion

Jamais représentatives, les assemblées françaises ont toutefois connu des mutations au cours des dernières décennies. Toujours pas paritaires, d'âge relativement constant, s'ouvrant très lentement aux minorités ethniques, elles restent peuplées très majoritairement de classes supérieures. Le changement le plus

net, qui n'est pas saisi par ces indicateurs, tient à l'allongement des carrières et au développement de véritables cursus qui mènent à la députation. Entre 1970 et le début des années 2010, le temps passé en politique a très fortement augmenté, le nombre d'élus passés par des positions d'auxiliaires politiques aussi. Ce phénomène, souvent décrit comme une « professionnalisation de la vie politique », est le trait le plus marquant en ce qui concerne les profils des élus au cours de cette période. L'élection de 2017, menée sur ce thème, l'a freiné, au moins provisoirement.

Pour les chercheurs intéressés par les parlementaires, plusieurs chantiers sont en cours. L'un tient à la mise en évidence d'une influence de la biographie ou de la position sociale sur les pratiques. Du Socrate mis en scène par Platon dans *La République* au *founding father* Alexander Hamilton, nombre d'auteurs ont affirmé que les élus, quoique de milieux particuliers, étaient capables de l'abstraction nécessaire pour représenter l'ensemble de la population. Contre cette rhétorique, les sciences sociales se sont attachées à décrire les biographies des représentants. Les raisons en sont nombreuses. Outre le signal envoyé par la faible représentation de certains groupes, des faisceaux d'indices attestent que l'origine et la position sociale ne sont pas sans lien avec la pratique du métier d'élu. Quelques études mises à part, ce trait est cependant plus souvent esquissé que vraiment démontré. Cela s'explique par la difficile mesure des traits biographiques pertinents assurément, mais plus encore des actions politiques des élus. De ce point de vue, la multiplication des données numériques disponibles à propos des pratiques parlementaires pourrait offrir un terrain propice à l'investigation de ces questions. Utilisées à des fins politiques à l'heure actuelle, par exemple pour dénoncer l'inaction de tel ou tel élu, les indicateurs d'activité ou de présence pourraient à côté d'autres (vote, usage des budgets, thèmes d'investissement) être utilisés pour faire émerger des profils différenciés.

Un autre chantier a trait à la position des élus au sein de la structure sociale, et de l'élite en particulier. Socialement très dominants à travers le temps, ce groupe n'a-t-il toutefois pas connu des évolutions, et si oui dans quelle direction ? Dans *Métier : député* (Boelaert *et al.*, 2017), nous avançons l'hypothèse selon laquelle la professionnalisation aurait donné lieu à un déclassement de la politique. L'investissement que nécessitait, au début des années 2000, une carrière politique de premier plan avait eu des effets désincitatifs sur l'engagement des classes les plus supérieures. L'élection de 2017, en réduisant le temps d'attente nécessaire pour de nombreuses personnes, a modifié cet état de fait. Et de fait, au moins pour une législature, les députés sont collectivement plus proches, dans leurs revenus passés comme leurs trajectoires, de la bourgeoisie économique que ne l'étaient leurs prédécesseurs. La recomposition politique en cours, tout comme certaines transformations législatives (la fin du cumul des mandats par exemple, ou la réforme annoncée des modes de scrutins) auront certainement des effets sur la place des parlementaires dans l'élite.

Bibliographie:

Achin (Catherine), 2005, *Le mystère de la chambre basse : comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement, France-Allemagne, 1945-2000*, Paris, Dalloz.

Achin (Catherine), 2005b, « Un «métier d'hommes»? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de science politique*, 55(3), p. 477-499.

Achin (Catherine), Lévêque (Sandrine), 2006, *Femmes en politique*, Paris, La Découverte.

Anderson (H. Dewey), 1935, « The Educational and Occupational Attainments of Our National Rulers », *The Scientific Monthly*, 40 (6), p. 511-518

Arnoux (Gabriel), 2007, « L'Assemblée nationale est-elle trop âgée? », *Horizons stratégiques*, 2, p. 130-137.

Barber (Stephen), 2014, « Arise, Careerless Politician! The Rise of the Professional Party Leader », *Politics*, 34(1), p. 23-31.

Baecque (Francis de), 1987, « Les fonctionnaires à l'assaut du pouvoir politique? », *Pouvoirs*, 40, p. 61-80.

Bargel (Lucie), 2009, *Jeunes socialistes, jeunes UMP : lieux et processus de socialisation politique*, Paris, Dalloz.

Beauvallet (Willy), 2007, *Profession : eurodéputé. Les élus français au Parlement européen et l'institutionnalisation d'une nouvelle figure politique et élective (1979-2004)*, Doctorat de science politique, Université Robert Schuman de Strasbourg.

Beauvallet (Willy), Michon (Sébastien), 2008, « Les femmes au Parlement européen : Effets du mode de scrutin, des stratégies et des ressources politiques. L'exemple de la délégation française », *Swiss Political Science Review*, 14(4), p. 663-690.

Beauvallet (Willy), Michon (Sébastien), 2016, « The changing paths of access to the European Parliament for French MEPs (1979–2014) », *French Politics*, 14 (3), p. 329-362.

Beauvallet (Willy), Michon (Sébastien), Lepaux (Victor), Monicolle (Céline), 2016, « The changing composition of the European parliament: MEPs from 1979 to 2014 », *French Politics*, 14 (1), p. 101-125.

Best (Heinrich) et Cotta (Maurizio), dir., 2000, *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European countries*, Oxford, Oxford University Press.

Best (Heinrich) et Gaxie (Daniel), 2000, « Detours to Modernity: Long-term Trends of Parliamentary Recruitment in Republican France 1848-1999 », in Heinrich Best et Maurizio Cotta (dir.), *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European countries*, Oxford, Oxford University Press, p. 88-113.

Birnbaum (Pierre), 1977, *Les Sommets de l'État. Essai sur l'élite du pouvoir en France*, Paris, Seuil.

Blondel (Jean), 1973, *Comparative legislatures*, Prentice-Hall.

Boelaert (Julien), Michon (Sébastien), Ollion (Etienne), 2017, *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d'agir.

Bourdieu (Pierre), 1981, « La représentation politique : éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, p. 3-24

Carnes (Nicholas), 2012, « Does the numerical under-representation of the working class in Congress matter? », *Legislative Studies Quarterly*, 37 (1), p. 5-34.

Cayrol (Roland), Parodi (Jean-Luc), Ysmal (Colette), 1973, *Le député français*, Paris, Armand Colin.

Celis (Karen), Child (Sarah), 2008. « Introduction. The Descriptive and Substantive Representation of Women: New Directions », *Parliamentary Affairs*, 61(3), p. 419-425.

Chauvel (Louis), 2007, « L'âge de l'Assemblée (1946-2007). Soixante ans de renouvellement du corps législatif : bientôt, la troisième génération », *La Vie des idées*.

Chevalier (François), 1998, *Le sénateur français, 1875-1995 : essai sur le recrutement et la représentativité des membres de la seconde chambre*, Paris, LGDJ.

Collovald (Annie), 1985, « La République du militant. Recrutement et filières de la carrière politique des députés socialistes 1981 », dans Pierre Birnbaum, dir., *Les élites socialiste au pouvoir. Les dirigeants socialistes face à l'État-1981-1985*, Paris, PUF, p. 11-52.

Collovald (Annie), 1988, « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 73, p. 29-40.

Costa (Olivier), Kerrouche (Éric), 2007, *Qui sont les députés français. Enquête sur des élites inconnues*, Paris, Presses de Sciences Po.

Cotta (Maurizio), Best (Heinrich), 2007, *Democratic Representation in Europe: Diversity, Change, and Convergence*, Oxford, Oxford University Press.

Cowley (Philip), 2012, « Arise, Novice Leader! The Continuing Rise of the Career Politician in Britain », *Politics*, 32(1), p. 31-38.

Dal Bó (Ernesto), Finan (Frederico), Folke (Olle), Persson (Torsten), Rickne (Johanna), 2017, « Who Becomes A Politician? », *The Quarterly Journal of Economics*, 132 (4), p. 1877-1914

Dogan (Mattei), 1953, « La stabilité du personnel parlementaire sous la Troisième République », *Revue française de science politique*, 3(2), p. 319-348.

Dogan (Mattei), 1955, « L'origine sociale du personnel parlementaire français élu en 1951 », dans Maurice Duverger, dir., *Partis politiques et classes sociales en France*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 289-328.

Dogan (Mattei), 1967, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, 8(4), p. 468-492.

Dogan (Mattei), 1999, « Les professions propices à la carrière politique », dans Michel Offerlé, dir., *La profession politique XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, p. 171-199.

Dulong (Delphine), 1997, *Moderniser la politique. Aux origines de la Ve République*, Paris, L'Harmattan.

François (Abel), Grossman (Emiliano), 2011, « Qui sont les députés de la Ve République? », *La Vie des idées*.

Garrigou (Alain), 1992, « Vivre de la politique. Les 'quinze mille', le mandat et le métier », *Politix*, 20, p. 7-34.

Garsten (Christina), Rothstein (Bo), Svallfors (Stefan), 2015, *Makt utan mandat: de policyprofessionella i svensk politik*, Dialogos Förlag.

Gaxie (Daniel), 1973, *Les professionnels de la politique*, Paris, PUF.

Gaxie (Daniel), 1978, *Le cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil.

- Gaxie (Daniel), 1980, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, 30(1), p. 5-45.
- Gaxie (Daniel), 2000, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien.
- Gaxie (Daniel), 2015, « Questionner la représentation politique », *Savoir/Agir*, 31, p. 17-24.
- Gaxie (Daniel), Godmer (Laurent), 2007, « Cultural Capital and Political Selection: Educational Backgrounds of Parliamentarians », in Maurizio Cotta et Heinrich Best, dir., *Democratic representation in Europe: Diversity, change, and convergence*, Oxford, Oxford University Press, p. 106-135.
- Gaxie (Daniel), Offerlé (Michel), 1985, « Les militants syndicaux et associatifs au pouvoir? Capital social collectif et carrière politique », dans Pierre Birnbaum, dir., *Les élites socialistes au pouvoir-1980-1985*. Paris, PUF, p. 105-138.
- Kerrouche (Éric), Brouard (Sylvain), Deiss-Helbig (Elisa), Schnatterer (Tinette), 2011, « Les deux Sénats : mode de scrutin et profil des sénateurs français », *Pôle Sud*, 35, p. 113-128.
- Kerrouche (Éric), Rozenberg (Olivier), 2009, « Retour au parlement », *Revue française de science politique*, 59 (5), p. 397-400.
- Keslassy (Éric), 2009, *Ouvrir la politique à la diversité*, Institut Montaigne.
- Keslassy (Éric), 2012, « Une assemblée nationale plus représentative? Sexe, âge, catégories socioprofessionnelles et "pluralité visible" », Notes de l'Institut Diderot.
- Lagroye (Jacques), 1994, « Être du métier », *Politix*, 28, p. 5-15.
- Le Béguec (Gilles), 2003, *La République des avocats*, Paris, Armand Colin.
- Lefebvre (Rémi), Sawicki (Frédéric), 2006, *La société des socialistes: le PS aujourd'hui*, Paris, Éditions du Croquant.
- Loonis (Vincent), 2006, « Les déterminants de la réélection des députés français de 1871 à 2002 », *Histoire & mesure*, 21 (1), p. 221-254.
- Mansbridge (Jane), 1999, « Should Blacks Represent Blacks and Women Represent Women? A Contingent 'Yes' », *The Journal of politics*, 61(3), p. 628-657.
- Matland (Richard E.), 1998, « Women's Representation in National Legislatures: Developed and developing countries », *Legislative Studies Quarterly*, 23 (1), p. 109-125.
- Matland (Richard E.), Montgomery (Kathleen A.), 2003, *Women's Access to Political Power in Post-communist Europe*, Oxford, Oxford University Press.
- McKinney (Madge M.), 1942, «The Personnel of the Seventy-seventh Congress», *American Political Science Review*, 36 (1), p. 72-75.
- Mény (Yves), Surel (Yves), 2004, *Politique comparée*, Paris, Montchrestien.
- Michon (Sébastien), Ollion (Étienne), 2018, « Retour sur la profession politique », *Sociologie du travail*, vol.60 (1).
- Morel (Benjamin), 2017, « Le Sénat et sa légitimité : L'institution interprète d'un rôle constitutionnel », Doctorat de science politique, École Normale supérieure de Cachan.
- Navarro (Julien), 2009, *Les Députés européens et leur rôle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Norris (Pippa), 1997, *Passages to Power. Legislative recruitment in Advanced Democracies*, Cambridge, Cambridge university press.

- Norris (Pippa), 2004, *Electoral Engineering: Voting Rules and Political Behavior*, Cambridge, Cambridge university press.
- Norris (Pippa), Franklin (Mark), 1997, « Social Representation », *European Journal of Political Research*, 32 (2), p. 185-210
- Norris (Pippa), Lovenduski (Joni), 1995, *Political Recruitment: Gender, Race and Class in the British Parliament*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Offerlé (Michel), 1984, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *Annales ESC*, 39(4), p. 681-716.
- Offerlé (Michel), dir., 1999 [2017], *La Profession Politique, XIXème-XXème Siècle*, Paris, Belin.
- Pitkin (Hanna), 1969, *The Concept of Representation*, Atherton Press.
- Pudal (Bernard), 1989, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Putnam (Robert D.), 1976, *The Comparative Study of Political Elites*, Englewood Cliffs : Prentice-Hall.
- Rouban (Luc), 2011, *Sociologie politique des députés de la Cinquième République, 1958-2007*, Cahiers du CEVIPOF, 55.
- Sawicki (Frédéric), 1999, « Classer les hommes politiques. Les usages des indicateurs de position sociale pour la compréhension de la professionnalisation politique », dans Michel Offerlé, dir. *La profession politique, XIXème-XXème Siècle*, Paris, Belin, p. 135-170.
- Sineau (Marianne), Tiberj (Vincent), 2007, « Candidats et députés français en 2002 », *Revue française de science politique*, 57 (2), p. 163-185.
- Thomas (John Alun), 1937, *The House of Commons. 1832-1901*, Cardiff, University of Wales Press.
- Véron (Jacques), 1983, « Démographie du Parlement français de 1958 à 1980 », *Population*, 38 (3), p. 553-564.
- Weber (Max), 1919 (2013), *Le savant et le politique*, Presses Électroniques de France.
- Zwinkels (Tomas), Mills (Melinda), 2015, « Pathways to power: Professional and Political Career Trajectories in the Obtainment of Ministerial Offices », ECPR General Conference 2015, Montréal, Canada.